

Il faut honorer ses engagements... de campagne !

*Dans une lettre envoyée au groupe local de Greenpeace en juin 2020, Michael Delafosse avait pris l'engagement de ne pas financer le COM et de demander son évolution dans le sens d'un "boulevard urbain" (limité à 50 ou 70 km/h).
Engagement tenu ?*

En juin 2020, Michael Delafosse et Coralie Manton ont co-signé une lettre destinée au groupe local de Greenpeace. A la demande « *Quel est votre positionnement concernant le COM [...] ?* », les deux candidats ont répondu :

« Les projets autoroutiers imaginés il y a plusieurs décennies sur le territoire de la Métropole ne sont plus d'actualité. Ils ne sont plus compatibles avec les objectifs de la loi énergie climat adoptée le 8 novembre dernier pour répondre à l'urgence climatique et aux engagements de l'Accord de Paris. En cohérence avec l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050 porté par la loi, nous proposons d'engager un vaste plan d'urgence pour les mobilités zéro carbone. S'agissant du COM, nous prenons l'engagement **de ne pas financer ce projet placé sous la responsabilité de l'État** et de consacrer prioritairement les investissements de la Métropole à des solutions de mobilités décarbonées et non polluantes : tramway, bus à haut niveau de service, mobilités actives. Par ailleurs, nous nous engageons à demander à l'État, en concertation avec les collectivités concernées, **de revoir les caractéristiques du projet dans le sens d'un "boulevard urbain" (limité à 50 ou 70 km/h) et non d'une "autoroute"**. Rappelons que la liaison routière entre Juvignac et Saint-Jean de Védas existe et que l'enjeu est de déterminer son évolution. Une solution de « boulevard urbain » signifie concrètement le maintien de la voirie dans son tracé actuel. Nous nous opposerons à la création de tracés neufs qui auraient pour conséquence de détruire des espaces naturels et agricoles. Cela exclut également la réalisation d'ouvrages d'arts de type autoroutier (y compris le viaduc Genevaux). Cela signifie enfin l'intégration d'aménagements cyclables et de voies réservées aux transports publics dans le cadre d'un projet paysager adapté au contexte urbain. »

Ce mardi, en conseil de métropole, nos élus vont examiner et voter une convention relative aux travaux de construction du rétablissement et de substitution de la ligne 2 du tramway, pour un montant de 6 840 375 € HT. Ligne qui sera coupée de mi 2026 à mi 2027 entre le sud de Sabines jusqu'à St Jean de Védas, des bus de substitutions prenant le relais du tram.

Notre collectif souligne une certaine ambiguïté dans la rédaction du paragraphe 3.2.2 de ladite convention. Certains de ces travaux vont-ils être payés par les contribuables ? Cette opacité concernant les dépenses relatives aux travaux du COM suscite des inquiétudes parmi plusieurs élus, qui regrettent l'absence de vision d'ensemble sur ces projets. Ils s'interrogent également sur le fait que certaines dépenses puissent être imputées aux budgets de la métropole sans délibération préalable. Qu'en est-il également du temps de travail des élus et des techniciens sur ce sujet depuis des années ? Serait-il facturé à ASF ?

Et quid du deuxième engagement pris par le maire président ? L'État a-t-il été interpellé sur le caractère autoroutier du projet ? Notre collectif dénonce depuis des années l'ambiguïté entretenue sur les caractéristiques géométriques de cet ouvrage, qui sont bien celles d'une VSA90 sur deux des trois tronçons, et d'une autoroute sur la section sud (accès très restreints). Cela n'est pas le boulevard urbain demandé par AutreCOM et Delafosse en 2020 ! De plus, la fonction du COM est bien autoroutière en reliant l'A750 à l'A709 pour les camions ; sinon, pourquoi refaire l'échangeur Nord ?

AutreCOM

<https://autrecom.jimdosite.com/>

Contact : Celine Scornavacca 07 70 11 94 45